

ANNULATION DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE CONTRE NOTRE CAMARADE AURIANNE : UNE PREMIERE VICTOIRE CONTRE L'ARBITRAIRE ET LA REPRESSION SYNDICALE AU MINISTERE DU TRAVAIL !

Dans un jugement du 24 novembre 2021, le tribunal administratif de Montreuil, annule la sanction prononcée en décembre 2017 à l'encontre de notre camarade Aurianne. Après s'être vue infliger une humiliante et scandaleuse suspension de ses fonctions, notre camarade avait écopé d'une exclusion temporaire de fonctions de 15 jours avec sursis pour avoir osé s'exprimer à titre syndical dans une manifestation interprofessionnelle sur la politique du ministère et l'action de l'ex-ministre Pénicaud.

Quatre ans plus tard, l'édifice se fissure. Les agissements hostiles du tandem STRUILLLOU-VILBOEUF sous la houlette de Muriel PENICAUD, sans oublier l'ex-DRH BLONDEL, ont été reconnus illégaux par le tribunal et le rapporteur public. **NON**, la DRH n'avait pas le droit de modifier la composition de la CAP pour imposer la présence de M. VILBOEUF, **OUI** notre camarade intervenait bien dans un cadre syndical et non dans l'exercice de ses fonctions, **OUI** la liberté d'expression des militant.es syndicaux est plus importante et le devoir de réserve de ces agent.es doit être apprécié en fonction de cette plus grande liberté.

C'est un camouflet pour le ministère du travail ! Cependant cette victoire n'efface pas les agissements répétés qu'a subi notre camarade depuis cette première procédure :

- Absence de soutien à son action d'inspectrice du travail à l'occasion de sa mise en cause par un employeur et annulation systématique de ses décisions contestées par ce même employeur (une très grande entreprise)
- Rétention d'une candidature à un réseau de formation de l'INTEFP
- Plainte pénale et engagement d'une seconde procédure disciplinaire en juin 2019 – retirées à la suite d'une mobilisation intersyndicale – sur un prétendu recel de correspondance, toujours dans le cadre de ses fonctions syndicales
- Absence de réaction et même de reconnaissance d'une situation de violence sexiste subie au sein de son service

Désavoué dans sa politique de répression syndicale, nous demandons que le ministère du travail présente ses excuses publiques à Aurianne pour l'ensemble de ces agissements hostiles.

C'est également l'occasion pour notre organisation syndicale de remercier celles et ceux – agent.es et organisations syndicales - qui ont soutenu notre camarade, et, à travers elle, la liberté d'expression syndicale. Nous regrettons cependant que sur ce sujet pourtant fondamental, l'unanimité syndicale n'ait pas pu être réunie....

Les tentatives de musellement de notre expression syndicale, notamment par l'acharnement de l'administration contre plusieurs de nos camarades, ne nous réduiront pas au silence !